



Ordonnance de télécom CRTC 2017-62

Version PDF

Ottawa, le 6 mars 2017

Saskatchewan Telecommunications – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 338 Tarif général – Retrait du service d’accès local numérique	14 décembre 2016	31 mars 2017

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale